

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 153/8e L de la Commission Permanente de la Chambre des Députés, régularisant le déplacement du président de la Chambre des Députés Paris-Djibouti-Paris dans le courant du mois de septembre. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-2172/SG/CD du 21-11-75)

n° 153/8e L de la

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
6 novembre 1975

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro
10 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Roger Vatinelle, Président de la Chambre des Députés, en mission à Paris, se rendra à Djibouti dans le courant du mois de septembre. Art. 2. — M. Roger Vatinelle fera l'avance du prix du passage avion en 1re classe Paris-Djibouti-Paris. Le montant du billet aller-retour lui sera remboursé, compte tenu des réductions dont il aura bénéficié. Art. 3. — Les frais de voyage prévus à l'article 2 ci-dessus seront supportés par le budget local – exercice 1975 –

chapitre 20-10 –

article 203

Le Présidentde la Commission Permanente :AHMED HASSAN LIBAN.Le Secrétairede la Commission Permanente :RUSCONI DANIEL.